

Prérequis :

Savoir communiquer en langue française (lire, écrire, parler).
Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture, calculs simples.

Personne en situation de handicap :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.
Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.

Durée : 14 heures

Public :

La formation s'adresse à tout conducteur expérimenté de chariots élévateurs catégorie 3 et 5 et apte médicalement.

Modalité : Présentiel

Evaluation des acquis :

Evaluation des acquis en continu par auto-examen.

Sanction visée :

Certificat de réalisation

Moyens pédagogiques :

Théorie en salle et pratique sur plateau technique

Référence AFPI : SEC-01-014 R

CODE CPF : RS5054 / RS5060

Indicateurs 2022 :

Le taux de satisfaction de cette formation s'élève à 95 %.

(Données recueillies auprès de 153 stagiaires)

OBJECTIFS

La CNAM a développé le dispositif CACES® en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins. Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

- Préparer aux épreuves théoriques et pratiques conformément à la recommandation CACES® R489
- Etre capable de mettre en pratique les consignes de sécurité prévues par la Recommandation CACES® R489
- Conduire en sécurité
- Appliquer les consignes de sécurité en entreprise et sur la voie publique dans un temps imparti
- Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de premier niveau
- Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Théorique :

- ↳ Identification des différentes instances et organismes de prévention (CARSAT, IT, CSE, M du T, contrôles techniques)
- ↳ Conditions requises pour utiliser et conduire un chariot
- ↳ Identifications des différentes catégories de chariot et leur usage courant
- ↳ Technologie des chariots
- ↳ Dispositifs de sécurité et organes de services
- ↳ Identification des panneaux de manutention et de circulation
- ↳ Principaux facteurs d'accidents
- ↳ Lecture de différentes plaques de charges
- ↳ Identification des pictogrammes des produits dangereux
- ↳ Vérifications et opérations de maintenance

Formation Pratique :

- ↳ Contrôles journaliers
- ↳ Vérifications d'adéquation
- ↳ Circulation à vide et en charge
- ↳ Prise et dépose de charge au sol
- ↳ Gerbage et dégerbage en pile
- ↳ Stockage et déstockage dans un palletier
- ↳ Chargement et déchargement latéral d'un véhicule
- ↳ Manutention d'une charge longue ou déformable

DEBOUCHES

Conducteur de chariot
Emploi nécessitant la conduite de chariot

PASSERELLES

Néant

TEST CACES® R489 CHARIOT ELEVATEUR CATEGORIE 3 et 5

Prérequis :

Savoir communiquer en langue française (lire, écrire, parler).
Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture, calculs simples.

Le candidat doit détenir une attestation de formation mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant de disposer des connaissances et du savoir-faire

Personne en situation de handicap :

*Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.
Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.*

Sanction visée :

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
(Sous réserve de validation)

Durée : 7 heures

Public :

Le test s'adresse à toute personne ayant suivi une formation sur un chariot de la catégorie 3 et 5 et apte médicalement

Modalité : Présentiel

Moyens pédagogiques :

Théorie en salle et pratique sur plateau technique

Référence AFPI : SEC-01-014 T

CODE CPF : RS5054 / RS5060

Indicateurs 2022 :

Le taux de réussite du CACES 489 cat 3 et 5 s'élève à 95%

(Données recueillies auprès de 153 stagiaires)

Le TEST CACES® permet la vérification des compétences à la conduite en sécurité selon la recommandation R489 de la CNAM.

Le TEST CACES® est réalisé par un organisme testeur certifié.

Le TEST CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées.

A l'issue des épreuves et en cas de succès, un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) d'une durée de validité de 5 ans sera délivré.

DEBOUCHES

Conducteur de chariot
Emploi nécessitant la conduite de chariot

PASSERELLES

Néant